



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

RECOMMANDATION

**de la Commission des affaires économiques et financières, des
affaires sociales et de l'éducation**

sur:

**Le financement des petites et moyennes entreprises et de la micro finance et
son rôle dans la Méditerranée**

La Commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (UpM),

1. insiste sur l'importance du renforcement des PME et des micro-entreprises pour stimuler le développement économique, l'emploi et une croissance intelligente dans les pays de la Méditerranée; souligne la nécessité de supprimer certaines contraintes telles que l'accès limité à la finance, la lourdeur des procédures bureaucratiques dans la création, le fonctionnement et la croissance des entreprises, le mauvais état des infrastructures et le manque de structures institutionnelles efficaces; en général, d'améliorer le climat des affaires dans les États membres à travers, notamment, l'amélioration de la justice, la facilitation et l'assouplissement de la fiscalité, la lutte contre la corruption, l'amélioration de l'offre foncière au profit des PME et la lutte contre le phénomène de spéculation foncière; invite les États membres de l'UpM à élaborer des stratégies de développement des PME et des micro-entreprises globales et durables dans le cadre des programmes de développement nationaux, en coopération avec les institutions internationales et locales, ainsi qu'avec l'Assemblée euro-méditerranéenne des régions (ARLEM) et l'Assemblée euro-méditerranéenne des Comités économiques et sociaux;
2. souligne l'importance du rôle fondamental de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement, notamment à travers la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) visant à promouvoir le développement économique durable, dans le renforcement de l'entrepreneuriat et de la productivité des PME, dans le soutien au développement de la micro-finance et aux projets liés à l'accès à l'emploi et au développement de l'infrastructure urbaine et rurale dans les pays partenaires méditerranéens ; insiste sur le caractère fondamental des opérations d'investissement de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à l'est du bassin méditerranéen; rappelle le rôle de la Banque centrale européenne dans le développement et l'aide à la croissance dans le bassin euro-méditerranéen; exhorte les institutions économiques et financières à accroître leur soutien, notamment par la mise à disposition d'instruments financiers adaptés, en vue de garantir une croissance économique viable et durable, indispensable à la bonne transition démocratique;
3. presse les États membres de l'UpM à améliorer l'environnement administratif et réglementaire et la définition même des PME et des micro-entreprises en garantissant des procédures unifiées, simplifiées et flexibles, des taxes plus favorables et en promouvant un cadre institutionnel pour les services d'appui aux PME et des micro-entreprises afin que ces services puissent inciter et encourager les entreprises dites informelles, très répandues dans la région, à s'adapter aux règles d'une économie formelle à travers des mesures telles qu'un meilleur accès aux systèmes de crédit, de santé, d'éducation et de pension;
4. considérant le faible niveau d'accès au financement dans la région méditerranéenne, appelle à faciliter l'accès des PME et des micro-entreprises au financement par:
 - a) l'élaboration de programmes de financement par les gouvernements et les institutions financières internationales ou les banques de développement régional dans le but de soutenir les PME et les micro-entreprises et

- d'améliorer la capacité des banques de détail locales à entrer sur le marché des PME et des micro-entreprises;
- b) surmonter la réticence des banques à prêter aux PME et aux micro-entreprises en améliorant les relations entre les banques et entrepreneurs; développer des mécanismes pour réduire les risques les plus élevés, notamment d'insolvabilité, et pour réduire le coût des prêts aux PME et aux micro-entreprises; encourager les banques à développer des produits et des services mieux adaptés aux besoins des PME et des micro-entreprises;
 - c) guider les entrepreneurs à mieux comprendre le système bancaire et les aides proposées afin de financer des PME et des micro-entreprises;
 - d) le développement de sources alternatives de financement telles que la micro-finance, le crédit, le financement par les capitaux propres et de capital-risque; la création et le renforcement d'institutions financières spécialisées dans le financement des PME et des micro-entreprises; ainsi que l'analyse des avantages et des risques que le projet de la Banque de développement de la Méditerranée pourrait entraîner pour les PME et les micro-entreprises;
 - e) moderniser les bourses des valeurs et accroître leurs capacités à financer l'économie réelle des pays membres;
5. souligne le rôle de l'Union européenne dans la promotion efficace des investissements; à cet égard, rappelle la contribution de celle-ci à hauteur de 3,5 milliards d'euros pour la période 2007-2013 et de 700 millions d'euros supplémentaires à travers des programmes de financement et le programme SPRING visant à soutenir le secteur privé et public; invite l'Union européenne à poursuivre ses efforts de soutien et à multiplier les initiatives en ce sens;
6. souligne l'importance d'améliorer les compétences de gestion, la capacité et la compétitivité des PME et des micro-entreprises, en fournissant un appui par la formation dans les domaines managérial et administratif, par l'accès aux technologies de l'information et de la communication et par le mentorat d'affaires; encourage le développement des réseaux et des partenariats pour les PME et les micro-entreprises, notamment à travers la coopération avec les grandes entreprises et les entreprises publiques et internationales, et également entre les PME et les micro-entreprises elles-mêmes, pour établir des réseaux et des noyaux de coopération; la création de structures d'accompagnement au profit des jeunes entrepreneurs; appelle les membres de l'UpM d'améliorer les relations entre les chambres nationales de commerce, en créant éventuellement une chambre méditerranéenne de commerce;
7. reconnaît le rôle du financement des PME et de la micro-finance dans le renforcement de l'inclusion financière, de l'activité économique et de la lutte contre la pauvreté dans le sud de la Méditerranée, mais également sur son littoral septentrional du fait des conséquences désastreuses de la crise financière sur l'économie et l'emploi; se félicite de l'augmentation des programmes de micro-crédit, en particulier au Maroc, en Égypte et en Tunisie; demande qu'une assistance plus importante soit fournie aux pays en transition dans le domaine du développement des PME (assistance technique et financière et formation professionnelle); invite les États membres de l'UpM à établir rapidement un cadre réglementaire et financier et à améliorer les programmes de micro-finance en se basant sur l'expérience et les meilleures pratiques des pays ayant de bons résultats dans ce domaine;

8. rappelle que l'entrepreneuriat social favorise une croissance économique et sociale durable et inclusive; souligne l'importance de renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les stratégies de développement des PME et des programmes de micro-finance avec de nouvelles initiatives spécifiques et ciblées destinées augmenter la représentation des jeunes et des femmes dans l'activité du secteur privé; estime primordial de lancer des programmes de formation destinés aux femmes et aux jeunes afin de les sensibiliser aux différentes possibilités de financement; salue à ce titre l'initiative des Forums des femmes entrepreneurs, co-organisés par l'Association des organisations des femmes d'affaires méditerranéennes (AFAEMME), dans la région; encourage le développement de programmes d'auto-emploi au profit des jeunes diplômés;
9. rappelle l'objectif de faire avancer la mise en place d'une zone de coopération et de croissance économique et sociale euro-méditerranéenne et de promouvoir l'intégration économique entre les pays de la région, à travers la consolidation du cadre institutionnel mis en place dans le cadre de l'accord d'Agadir signé par l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie; souhaite que les PME et les micro-entreprises fassent partie intégrante et soient bénéficiaire des processus économiques et régionaux en cours.

Rapport d'activité 2013-2014

Au cours de la période 2013-2014, la Commission des affaires économiques et financières, des affaires sociales et de l'éducation a tenu deux réunions: le 22 novembre 2013 à Istanbul (Turquie) et le 8 février 2014 à Amman.

Pendant cette période, le Comité s'est concentré sur les problèmes des PME, en particulier en ce qui concerne l'accès au financement et les programmes de micro-finance et leurs effets dans la Méditerranée.